

Vendredi, le 5 février 2010

La FSCI dépose plainte pénale contre l'auteur de l'article antisémite paru dans le « Sigriswiler Anzeiger ».

La FSCI a réagi avec consternation à l'article „Agenda 21“ d'Otto Grossglauser paru dans le „Sigriswiler Anzeiger“ des 22 et 29 janvier. Dans ce texte, Grossglauser utilise des arguments antisémites de la pire espèce en se référant notamment aux „Protocoles des Sages de Zion“. Par ailleurs, il affirme que le judaïsme mondial organisé aurait commencé depuis longtemps à dépouiller certains pays riches, comme l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche.

La FSCI a exigé de l'éditeur du Sigriswiler Anzeigers et de la commune de Sigriswil qu'ils se distancient de l'article de Grossglauser, ce qu'ils ont fait entre-temps de façon non équivoque.

La FSCI a déposé plainte pénale contre Otto Grossglauser et d'éventuels co-auteurs.